



**PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS DE BASE SANS
RISQUE SUR LES CONTRATS À TERME SUR INDICES S&P/TSX ET SUR LES
CONTRATS À TERME SUR ACTIONS CANADIENNES**

Les procédures ont été abrogées le 17 janvier 2018. Veuillez vous référer à l'article 6380 des Règles.